



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

 @MrapOfficiel  @MRAPOfficielNational

Le MRAP exprime son soutien aux proches de Nahel et attend une réponse judiciaire ferme

Le 27 juin 2023, le jeune Nahel, âgé de 17 ans, était abattu par un policier à Nanterre dans des conditions qui ont suscité une vive et légitime émotion.

Si les policiers ont livré une version qui a été rapidement contredite par une vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux, ces mensonges - émanant de ceux qui sont réputés incarner l'ordre - pour couvrir un meurtre, ainsi que l'a qualifié l'enquête ouverte à la suite de ces faits, posent la question de l'usage des armes et de la nécessaire révision de la réforme de 2017. En permettant en effet, à l'article 435-1 du code de la sécurité intérieure, de tirer sur une personne en cas de refus d'obtempérer dans des conditions particulièrement floues, la loi a incontestablement facilité l'usage de son arme par le policier.

Il n'est pas admissible qu'un refus d'obtempérer, délit routier passible d'emprisonnement, conduise à la mort du récalcitrant, d'autres possibilités offertes à des personnels de police, en principe formés, permettant de stopper sa fuite.

Il n'est pas davantage admissible qu'au prétexte d'un éventuel délit, qu'il aurait appartenu à la justice de sanctionner le cas échéant, une atteinte à la vie soit commise par des fonctionnaires de police ne devant faire usage de la force qu'en cas d'absolue nécessité, ce qui ne résulte manifestement pas de la vidéo diffusée.

Il appartiendra évidemment à la justice de faire toute la lumière sur cette affaire et qu'une réponse judiciaire ferme soit apportée afin de mettre fin à une certaine impunité, qui ne peut plus durer, face à de tels actes.

Le MRAP prend acte des propos du Président de la République, qui a notamment qualifié la mort de ce jeune garçon d'« inexcusable », et de la dissolution annoncée par le ministre de l'Intérieur d'un syndicat de policiers, groupuscule d'extrême droite, qui s'était félicité de ce meurtre et avait accablé sa famille endeuillée.

Notre Mouvement tient à apporter son soutien aux proches de la jeune victime et sera attentif aux suites judiciaires qui seront réservées à cette enquête ouverte pour homicide volontaire. Il a d'ores et déjà déposé une plainte à l'encontre d'un des policiers qui, en marge de ce tragique évènement, a proféré des propos racistes alors qu'une femme s'indignait de la mort du jeune homme de 17 ans.

Bureau National du MRAP
Paris, le 29 juin 2023